



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MIQUELON-LANGLADE

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze octobre à seize heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Miquelon-Langlade dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Franck DETCHEVERRY, Maire.

Délibération N°67 -24

Nombre de conseillers municipaux présents : 8

Nombre de procuration : 2

Nombre de conseillers municipaux absents : 3

Date de convocation du conseil municipal : Le 10 octobre 2024.

Objet : Tarifs de location d'équipements.

Etaient présents : Nancy HAYES, Denis DETCHEVERRY, Denis VIGNEAUX, Franck DETCHEVERRY, Loïc GASPARD, Ketty ORSINY, Flore OLAISOLA et Magali LUCAS.

Etaient absents : Nicolas LEMAIN, Justine BRAQUART et Vicky YON.

Avaient donné pouvoir : Justine BRAQUART et Vicky YON.

Secrétaire de séance : Loïc GASPARD.

Le conseil municipal de Miquelon-Langlade

VU

- La loi organique et la loi 2007-224 du 21 février 2007, portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- La loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, consolidée au 1^{er} mai 2012 ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

SUR

- L'exposé du Président.

après en avoir délibéré,
a adopté la délibération dont la teneur suit :

Article 1 : Le conseil municipal fixe les tarifs de location d'équipements municipaux, à compter du 1^{er} novembre 2024 comme suit :

Avec personnel :

EQUIPEMENT	TARIF HORAIRE
Camion benne	140 €
Chargeur	140 €
Nacelle	140 €
JCB Tractopelle	140 €
Hydro cureur	50 €
Toupie	60 €
Elévateur	80 €

Article 2 : Une demande doit être signée avant chaque sortie d'équipement.

Ainsi fait et délibéré en séance le 15/10/2024.

Voix pour :	10
Voix contre :	0
Abstention :	0



Le secrétaire,

Le Président,



Transmis au représentant de l'Etat le

PUBLIE ou NOTIFIE le

ACTE EXECUTOIRE

PROCEDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre et Miquelon
Adresse : BP 4200 - Code postal : 97500 - Ville : Saint-Pierre et Miquelon
Tél. 05 08 41 10 30 - Télécopieur 05 08 41 27 12